

Article : Le Quotidien du Médecin du 20 Mai 2009-06-26
Évoque les nouvelles déviances notamment : « La falsification de la mémoire retrouvée (FMR) » ou « syndrome des faux souvenirs induits ».

INFORMATIONS
GÉNÉRALES

Rapport 2008 de la MIVILUDES Explosion de la bulle « psy » dans le monde des sectes

Avec quelque 4 100 psychothérapeutes autoproclamés, empruntant à 300 méthodes et pratiques insuffisamment maîtrisées par les pouvoirs publics, la bulle « psy » explose dans le milieu des sectes, avec les risques pour la santé que cela signifie, souligne la Mission interministérielle de vigilance contre les dérives sectaires (MIVILUDES) qui a remis hier son dernier rapport. Chaque année des centaines de victimes demandent à être secourues.

LE 6^e RAPPORT de la MIVILUDES met l'accent, une nouvelle fois, sur le dévoiement des pratiques psychothérapeutiques à des fins sectaires. Le phénomène tend à s'amplifier. La mission note une hausse de l'offre et de la demande de soins associée à une augmentation des risques, au regard d'« un manque d'encadrement du titre de psychothérapeute ». Sur quelque 15 000 praticiens, de 25 % à 30 % se déclarent « psy » avec des « parcours hétérogènes ». L'article 52 de la loi du 9 août 2004 définissant des normes pour satisfaire aux conditions du titre de psychothérapeute est toujours sans décret d'application*. La Fédération française de psychothérapie et de psychanalyse évalue l'impact de ce type de soins sur l'entourage des patients à environ 12 millions de personnes

contre 9 millions en 2001. Il s'ensuit « un taux d'insatisfaction, voire de dangerosité, de 16 % ». Chaque année, des centaines de patients victimes demandent un soutien à la MIVILUDES et au mouvement associatif. Dans un tel contexte, le ticket psy, apparu en 2006, destiné aux salariés en souffrance, financé par l'employeur (100-120 euros) et prescrit par le médecin du travail, est pointé du doigt. L'ordre, qui redoute le non-respect du secret médical, rappelle que « la médecine n'est pas un commerce ».

Témoignages inquiétants. Au cours des derniers mois, la mission a reçu des témoignages inquiétants sur deux types de déviances : la « nouvelle médecine germanique » (NMG), et ses formes dérivées, et la « falsification de la mémoire retrouvée » (FMR). Selon la NMG du Dr Ryke Geerd Hamer, « toutes les maladies, les cancers en particulier, naissent de graves conflits psychologiques non résolus, parce que non identifiés et enfouis dans l'inconscient du malade ». Elles se soignent par leur « décryptage », affirment ses thérapeutes, ce qui a valu plusieurs condamnations judiciaires au Dr Hamer. En ce qui concerne la FMR, ou « syndrome des faux souvenirs induits », une avalanche de courriers adressés aux associations de défense des victimes et à la mission dénoncent des techniques de « psychothéra-

pie » intrusives dont le diagnostic préétabli porte systématiquement sur des maltraitances ou agressions sexuelles commises sur le patient au cours de son enfance, dans un cadre intrafamilial, ayant entraîné une « déstabilisation » de la personne.

La MIVILUDES, qui parle d'une « situation alarmante », lance un appel aux pouvoirs publics et dresse une liste de recommandations. Sur les méthodes et les pratiques, il convient de dresser un inventaire précis et régulièrement actualisé de l'offre de risque et d'évaluer les contenus. Parallèlement, il faut informer le public sur les cursus professionnels, multiplier les contrôles, renforcer les sanctions à l'encontre de praticiens recourant à des méthodes non conventionnelles, augmenter le nombre d'experts auprès des instances judiciaires et favoriser la coopération des services de l'État. Et, bien entendu, il importe de protéger le titre de psychothérapeute par la publication rapide d'un décret. Plus que jamais, insiste la mission, « l'explosion de la bulle psy », avec 300 pratiques et méthodes, nécessite un contrôle des différents acteurs publics, tant elle génère de déviances de caractère sectaire notamment.

Déviances thérapeutiques. Pour sa part, le ministère de Roselyne Bachelot juge nécessaire d'établir

un rapprochement pragmatique entre la lutte contre les dérives sectaires dans le champ de la santé et celle en direction des déviances thérapeutiques exercées ou non dans des sectes, rapporte la mission. La DGS prépare « la mise en place d'un groupe d'appui technique pour procéder à l'analyse des pratiques les plus à risques en termes de danger ou de perte de chance pour leurs usagers » (Plan de lutte contre les dérives sectaires du 18 mars 2007). En outre, elle participe au « comité de pilotage franco-chinois chargé de lancer des appels à projets pour l'évaluation de produits et de pratiques issus de la médecine traditionnelle chinoise ». Quant à la mésothérapie, qui a connu récemment des accidents infectieux à l'occasion de soins esthétiques, elle fait l'objet d'une évaluation par l'INSERM. Répertoriée au sein de la classification commune des actes médicaux non remboursés par l'assurance-maladie, la « mésothérapie à visée antalgique » est utilisée dans des indications larges incluant la médecine esthétique, mais aussi le traitement de l'asthme, de la bronchite chronique, des sinusites.

» PHILIPPE ROY

* Deux amendements modifiant l'art. 52 de la loi du 9 août 2004, relatifs à la formation et prévoyant des sanctions pour les contrevenants, ont été adoptés par les députés dans le cadre de l'examen du projet de loi HPST.